

L'AG 2007 DE L'ADEV ANNULEE : EXCLUS PAR LA FORCE, ILS AVAIENT RAISON !

En mai 2007, l'assemblée générale de l'Association de défense de l'environnement en Vendée (ADEV) avait défrayé la chronique : des adhérents avaient été physiquement empêchés d'y participer par un groupe de personnes liées de près ou de loin à la Chambre d'Agriculture de Vendée (cf. Ouest-France des 13, 14 et 22 mai 2007).

Devant ce coup de force, une procédure visant à l'annulation de l'AG litigieuse a été menée ; elle a trouvé son épilogue le 29 mars dernier. Les plaignants, après avoir été déboutés en première instance, ont enfin obtenu satisfaction : l'AG de 2007 est annulée par la Cour d'Appel de Poitiers, les statuts en vigueur n'ayant pas été respectés.

Ainsi, ces plaignants ont la satisfaction morale de voir affirmé le fait que, comme ils l'ont toujours proclamé, leurs droits ont été bafoués.

Il est cependant trop tard pour que les conséquences d'une telle annulation puissent corriger le changement de cap qui a résulté de l'élection du conseil d'administration de 2007, élection d'ailleurs elle aussi jugée irrégulière par la Cour d'Appel.

Depuis sa fondation en 1974 par Michel BROSSSELIN, sous la présidence de celui-ci puis de Jacques JEANNEAU, l'ADEV avait bâti sa réputation sur une indépendance totale vis-à-vis des groupes de pression. Malheureusement, l'année 2007 a officialisé un tournant amorcé les années précédentes, lequel a d'ailleurs conduit à l'exclusion de l'ADEV par FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE). Ce tournant avait provoqué dès 2005 le départ de la quasi-totalité des associations locales adhérentes, lesquelles ont depuis fondé la Coordination des associations environnementales du littoral vendéen (COORLIT 85), puis, avec la LPO Vendée et la Coordination pour la défense du Marais Poitevin (CDMP), Vendée Nature Environnement (VNE), représentante en Vendée de FNE.

RAPPEL DE LA PROCEDURE

Par un arrêt rendu le 29 mars dernier, la Cour d'appel de Poitiers a annulé une assemblée générale de l'ADEV tenue de façon irrégulière en 2007. Pour les membres de l'association privés par la force de leur capacité à participer à cette réunion, le droit a fini par prévaloir.

Invoquant l'irrégularité de l'assemblée générale de l'ADEV tenue le 11 mai 2007 dans les locaux de la Chambre de commerce et de l'industrie de La Roche-sur-Yon, dans la mesure où tous les membres n'avaient pas été destinataires de la convocation, un groupe d'adhérents avaient saisi le Tribunal de Grande Instance de La Roche-sur-Yon, aux fins de voir annulées les délibérations de cette assemblée générale et de voir désigner un administrateur provisoire.

Par décision du 27 octobre 2009, le Tribunal de Grande Instance de La Roche-sur-Yon, statuant en formation de juge unique, les déboutait de ces demandes et les condamnait à verser à l'ADEV une indemnité de 1 000 €.

Devant une décision bafouant les règles du droit, un appel était interjeté devant la Cour d'appel de Poitiers.

La Cour d'appel a rendu sa décision dans un arrêt daté du 29 mars 2013.

Elle y établit qu'en effet, l'ensemble des membres de l'association n'avaient pas été régulièrement convoqués en assemblée générale, et que cette irrégularité résultait d'une modification des statuts effectuée par un conseil d'administration outrepassant ses compétences !

La Cour d'appel constate également que l'élection du conseil d'administration issu de cette assemblée générale ne pouvait être considérée comme régulière dès lors que le procès-verbal qui en avait été dressé n'indiquait pas le nom des administrateurs élus.

La Cour d'appel annule donc l'assemblée générale litigieuse, « étant observé que cette annulation s'impose au regard des règles statutaires applicables, la réunion d'une assemblée générale ne pouvant se réduire aux motions votées mais intègre également les échanges et les débats auxquels les membres de l'association ont droit de participer et qui font intrinsèquement partie de la vie association. »

Environnement : soirée tendue à La Roche-sur-Yon

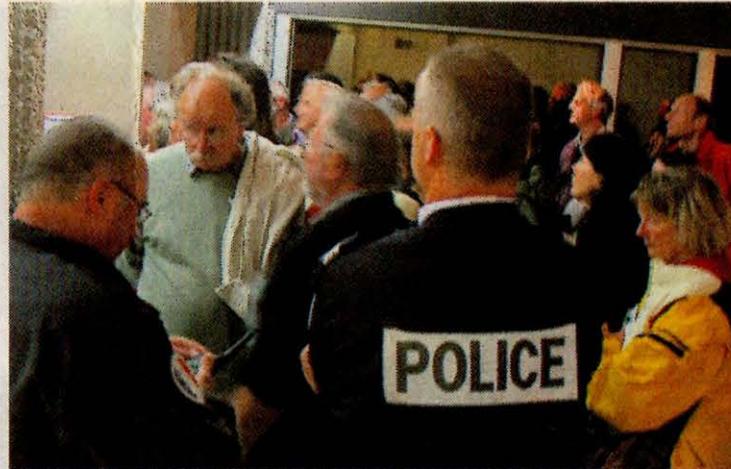
L'assemblée générale de l'Association pour la défense de l'environnement de la Vendée (Adev), a été franchement houleuse, vendredi soir à La Roche. Les policiers ont été appelés.

20 h 50, vendredi soir. Le jour et l'heure parfaits pour le cinéma, le restaurant... Mais c'est à l'assemblée générale de l'Association pour la défense de l'environnement de la Vendée (Adev) que ça se bouscule au portillon. Une cinquantaine de personnes, massées à la porte de l'auditorium de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), à La Roche-sur-Yon, s'agacent qu'on leur refuse l'accès à l'assemblée générale de cette association qui, entre autres, gère la réserve naturelle de Saint-Denis-du-Payré. Le climat est franchement tendu (1). « **Il fallait se mettre à jour avant le 11 avril** », argumente la trésorière de l'Adev, Christiane Chardon. « **C'est bien la première fois qu'on est aussi sévère ! Et les nouveaux adhérents ?** », s'indignent plusieurs personnes. Réponse de la trésorière : « **L'assemblée générale n'est pas le bon jour pour s'inscrire ou payer sa cotisation : ça prendrait trop de temps !** »

Stricte réalité, ou prétexte pour limiter les débats, alors que l'as-

sociation est sous le feu d'accusations graves, certains, dont l'association France Nature Environnement (*Lire O.-F. de vendredi 11*), lui reprochant d'être « **un peu trop conciliante avec les agriculteurs, les chasseurs et les pouvoirs en place** » ? Dans le hall de la CCI, Colette Maillet, la présidente de l'Adev, rétorque à ceux qui l'accusent : « **Respectez les statuts ! Il faut être à jour de ses cotisations.** »

21 h. Anne-Marie Grimault, « **fondatrice et adhérente depuis des années** », tente de passer l'entrée. Mariant le geste à la parole, elle crie : « **Regardez bien. J'essaye de passer, mais Christian Aimé, secrétaire général de la Chambre d'agriculture, m'en empêche physiquement !** » Dans la foule, plusieurs personnes s'indignent : « **Ce n'est pas anodin de voir un représentant du monde agricole productiviste, empêcher l'accès à une assemblée générale où il doit être question d'environnement !** » Mais pour Colette



L'assemblée générale de l'Adev (Association pour la défense de l'environnement de Vendée) s'est déroulée après quelques bousculades et l'intervention de policiers yonnais.

Maillet : « **Tout le monde a le droit de s'intéresser à l'environnement !** »

22 h. La « **presse** » est autorisée à entrer. Une trentaine de personnes ont déjà pris place. Colette Maillet espère-démarrer l'assemblée bientôt, même si le ton est encore énérvé dans le hall.

22 h 15. L'assemblée générale attendra encore un peu... Une petite dizaine de policiers intervient. « **Je suis là pour que ça ne se passe pas mal** », explique l'un d'eux. Plusieurs tentatives d'entrées sont renvoyées dans les cordes, dans une bousculade tonique, mais sans conséquence.

Un policier vient de « **négoier** » l'entrée des manifestants, à la condition que ceux-ci ne prennent pas part au vote. Il reçoit un vibrant : « **On doit voter !** », en réponse. Les bousculades reprennent. Le policier revient : « **Vous n'êtes pas autorisés à entrer.** »

23 h. Les portes sont fermées depuis un petit moment. Les tentatives d'entrées ont cessé. La cinquantaine de personnes quitte les lieux par grappes. L'assemblée générale a commencé. Les comptes rendus seront envoyés à tous les membres de l'association « **qui étaient à jour de leurs cotisations le 11 avril** », précise Colette Maillet.

Claire HAUBRY.

(1) A l'entrée du parking de la CCI, des salariés de l'Adev ont distribué des tracts pour faire part de leurs inquiétudes quant à leur avenir (*Lire O.-F. paru samedi*). « **C'est un mouvement indépendant de la question des adhésions** », précisent-ils.

Querelle musclée sur l'échiquier de l'écologie

Une assemblée générale houleuse, vendredi à La Roche, a mis au jour de profonds désaccords. Un bon exemple des deux grands courants qui s'opposent en matière de protection de l'environnement.

Aux lendemains de l'assemblée générale houleuse de l'Association de défense de l'environnement en Vendée (Adev), qui a animé les locaux de la chambre de commerce et d'industrie à La Roche, vendredi soir (lire dimanche Ouest-France), la cinquantaine d'adhérents (1) refoulés ne décolère pas.

La composition du nouveau conseil d'administration, élu vendredi soir en leur absence, après intervention verbale de la police, fâche et l'association, qui gère notamment la réserve naturelle de Saint-Denis-du-Payré, est à nouveau sous les feux de l'actualité.

L'Adev, dont nous avons évoqué les problèmes de gestion (lire O.-F. du 31 mars) et l'exclusion de l'association France Nature Environnement (lire O.-F. paru vendredi), a refait parler d'elle, vendredi, avec des bousculades à l'entrée de son assemblée générale: elles sont vraisemblablement les manifestations physiques d'une partie d'échecs engagée depuis des mois, voire des années. Chaque camp reproche à l'autre de placer le curseur des exigences trop haut... ou trop bas.

« Trop conciliante »

L'Adev, qui revendique une action « dans le sens du développement durable », est accusée d'être « noyauté par les acteurs économiques et politiques, et du coup trop conciliante ». Ses détracteurs sont en retour baptisés « anti-tout-qui-ne-font-pas-avancer-les-choses » par la présidente de l'Adev, Colette Maillet.

Du côté des « adhérents » refoulés, Yves Le Quellec explique: « Nous aussi, nous aimons le dialogue. Nous sommes partisans du développement durable... si ces termes ne deviennent pas synonymes de pollution durable! » Yves Le Quellec regrette: « Dans l'Adev de l'ancienne présidence, des opinions très différentes pouvaient s'exprimer en toute liberté. Mais depuis



Les adhérents qui n'étaient pas à jour dans leurs cotisations n'ont pas été autorisés à suivre l'assemblée générale de l'Association pour la défense de l'environnement en Vendée, vendredi.

plusieurs années maintenant, dans le conseil d'administration, plus de la moitié des gens ont des intérêts économiques ou politiques... qui peuvent trouver beaucoup d'avantages à une main-mise sur cette association, appelée à donner sa caution sur bon nombre de sujets concernant la protection de l'environnement en Vendée! »

Notamment en ligne de mire, parmi les treize élus au conseil d'administration vendredi soir: « Antoine Priouzeau, agriculteur, dont les « adhérents refoulés » de l'Adev ne trouvent « pas anodin son rôle de suppléant auprès du député Joël Sarlot (Divers droite), lui-même président du comité départemental du tourisme... qui dépend du conseil général dont Joël Sarlot est le vice-président. » L'élection de Nathalie Batelli, directrice de ce même Comité départemental, irrite visiblement tout autant, tout comme l'élection d'un sa-

larié de Trivalis, le syndicat départemental chargé de la gestion des déchets. « Des gens juges et parties », souligne Yves Le Quellec.

« Tentative de manipulation »

En face, Colette Maillet avance aussi ses pions. « Tout le monde a le droit de s'intéresser à l'environnement. Le développement durable, c'est le travail entre tous les acteurs, pas l'apanage de quelques naturalistes! » Elle dénonce: « Pour moi, l'entreprise de démolition de l'Adev ne fait que continuer. Elle a commencé l'année dernière: des personnes s'étaient donné le mot pour venir s'inscrire au dernier moment! C'était déjà une tentative de manipulation! » Pour les nouvelles adhésions, la présidente assure que « les inscriptions pour l'assemblée générale de 2008 ne vont pas tarder à s'ouvrir ».

A la préfecture, dont dépend notamment l'agrément de l'association pour la gestion de la réserve naturelle de Saint-Denis, on indique simplement: « Nous laissons à l'association le soin de régler ses problèmes internes. Nous n'avons pas à intervenir. »

Claire HAUBRY.

(1) Le conseil d'administration a laissé entrer, vendredi soir, « seulement les personnes qui étaient à jour de leur cotisation au 11 avril ». Les bousculades ont commencé après ces refus, accompagnés du refus d'enregistrer de nouvelles adhésions ce soir-là, « pour des raisons pratiques ». Les statuts ne prévoient l'exclusion qu'après deux rappels de cotisation annuelle, mais les adhérents n'en n'ont reçu qu'un seul. La présidente de l'Adev, Colette Maillet, répond: « La décision appliquée vendredi soir est celle du conseil d'administration ».

Ça chauffe sur la planète écolo vendéenne

Des figures historiques de l'Adev (1) contestent de plus en plus la présidente de cette grosse association environnementale.

Ils se définissent comme « **les porte-paroles des mécontents de l'Adev** ». Anne-Marie Grimaud, Yves Le Quellec et André Piveteau, des « historiques » de cette emblématique association environnementale, montent au créneau pour dénoncer ce qu'ils considèrent être une authentique dérive, pour ne pas dire plus. « **Entre la présidente et une partie des adhérents, le fossé ne fait que se creuser** », déplore Anne-Marie Grimaud. Un fossé ? Un gouffre serait sans doute plus exact, aux yeux d'Yves Le Quellec, qui constate que l'association, « **interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics en Vendée, prend des libertés inquiétantes par rapport aux valeurs environnementales** ».

« Plus du tout de contre-pouvoir »

Exemple avec l'irrigation, sujet ô combien sensible dans un département qui ne fait pas dans la sobriété dans ce domaine. « **Les agriculteurs, constate Yves Le Quellec, demandent le statu quo, la DDA souhaite de son côté que l'on relève les seuils en deçà desquels il ne serait pas raisonnable de puiser de l'eau, et l'Adev, elle, se montre plus que conciliante, puisqu'elle est même moins exigeante que la DDA.** » Un comble, et pour tout dire, le monde à l'envers pour les défenseurs de l'en-



André Piveteau, Anne-Marie Grimaud et Yves Le Quellec, des « historiques » de l'Adev. Ils s'étranglent de voir leur association ne plus jouer son rôle de « vigie » de l'environnement.

vironnement de la première heure.

Mais pour eux, les exemples de cette nature se répètent, ce qui expliquerait, au passage, que France nature environnement (un rassemblement de 3000 associations de protection de la nature) ait choisi d'exclure l'Adev de ses rangs. « **Une procédure très inhabituelle** », constate Yves Le Quellec, pour qui « **l'Adev ne joue plus du tout son rôle de contre-pouvoir.** » Les « mécontents » ne reconnaissent plus

l'association fondée par Michel Brosse au début des années 70. Qui plus est, ils s'étranglent de rage quand ils voient certaines personnalités intégrer l'association.

« **Comme ce propriétaire d'une partie du massif dunaire de la Sauzaie, qui avait attaqué un arrêté de classement du site de la Sauzaie** », peste Yves Le Quellec. La suite ? Plusieurs associations qui étaient à l'Adev dans le passé ont rejoint la Coordination des associations envi-

ronnementales du littoral vendéen. Ironie de l'histoire, cette Coordination pourrait être « labellisée » par France nature environnement. De nature à remettre en cause le leadership écolo de l'Adev, qui a pourtant plus que l'oreille des pouvoirs publics sur de très nombreux dossiers ?

Philippe ÉCALLE.

(1) Association de défense de l'environnement de Vendée.